



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et
foncières

Arrêté préfectoral complémentaire du 12 JUIN 2020

modifiant l'arrêté n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 autorisant M. Jérémy POUREAU, demeurant au lieu-dit La Basse Halourde à Saint-Germain-le-Guillaume, à exploiter, après extension, à cette même adresse, un élevage avicole de 66 000 emplacements volailles et modifiant le plan d'épandage

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la directive IED Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2017/302 de la Commission européenne du 15 février 2017 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) au titre de la directive 2010/75/UE susvisée, pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-383 du 1er avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 août 1985 modifié relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 novembre 1993 relatif au code des bonnes pratiques agricoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DEVL1526024A du 18 novembre 2015 du préfet de la région Centre Val-de-Loire, préfet du Loiret, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du SDAGE du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 2018-408 du 16 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral régional n° 435/2019/DRAAF-DREAL du 8 août 2019 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 autorisant M. Jérémy Poureau, demeurant au lieu-dit La Basse Halourde à Saint-Germain-le-Guillaume, à exploiter, après extension, à cette même adresse, un élevage avicole de 66 000 animaux équivalents volailles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Richard MIR, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu, et suppléance du préfet de la Mayenne ;

Vu la demande présentée le 1^{er} octobre 2019 par M. Jérémy Poureau, demeurant au lieu-dit La Basse Halourde à Saint-Germain-le-Guillaume, sollicitant la modification du plan d'épandage de son exploitation, située à cette même adresse ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, en date du 5 février 2020 ;

Vu la transmission du projet d'arrêté à l'exploitant en date du 13 mai 2020 ;

Vu le courrier de l'exploitant en date du 25 mai 2020 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 181-14 du code de l'environnement, les prescriptions complémentaires imposées par arrêté préfectoral, à la suite de la modification d'une installation, doivent permettre la prévention des dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du même code ;

Considérant que les modalités de fonctionnement prévues au dossier de demande d'autorisation prennent en compte l'arrêté préfectoral n° 2018-408 du 16 juillet 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire ;

Considérant que les conditions d'aménagement et de fonctionnement prévues au dossier ne constituent pas de dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que l'activité principale de M. Jérémy Poureau consiste en l'élevage de poulets de chair et que l'intéressé réalise également des lots de dindes à hauteur de 19 800 animaux présents simultanément dans les deux bâtiments, ne modifiant pas le classement de l'élevage ;

Considérant qu'à chaque fin de lot, les fumiers seront stockés aux champs avant épandage sur les parcelles ;

Considérant que deux nouvelles communes sont intégrées au plan d'épandage de l'exploitation, Saint-Georges-Buttavent (13 ha 60 ares) et Juvigné (10 ha 93 ares) ;

Considérant que la mise à jour du plan d'épandage permet de maintenir une pression azotée et phosphorée conformes ;

Considérant l'absence d'enjeu particulier à protéger sur les nouvelles parcelles ;

Considérant ainsi que la modification des surfaces du plan d'épandage n'entraîne pas de dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement ;

Considérant par ailleurs que l'élevage n'a subi aucune modification de l'effectif ainsi que de la conduite d'élevage depuis 2013 et que seul le plan d'épandage a été renouvelé ;

Considérant que la quantité d'azote dans les effluents à épandre sur les nouvelles parcelles n'ayant pas fait l'objet de l'enquête publique initiale de 2013 ne dépasse 10 tonnes ;

Considérant que les modifications proposées par M. Jérémy Poureau ne présentent pas de caractère substantiel ;

Considérant que les règles relatives à la gestion des effluents sont respectées, avec notamment :

- un plan d'épandage déterminé après étude agropédologique,
- un indice de pression azotée d'origine organique n'excédant pas 170 kg à l'hectare de surface agricole utile pour chacune des trois exploitations (M. Poureau et les deux prêteurs de terres : l'EARL Ingrandes et le GAEC Houdairie 2),
- une fertilisation phosphorée équilibrée pour chacune des trois exploitations,
- l'établissement d'un calendrier prévisionnel qui, par culture, limite les périodes d'épandage et indique les quantités d'azote organique maximales ;

Considérant que le dossier de réexamen sur les meilleures techniques disponibles mises en œuvre sur son exploitation, transmis le 28 juin 2019 par M. Jérémy Poureau, a été validé le 23 janvier 2020 ;

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique et pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages ;

Considérant que M. Jérémy Poureau, par son courrier susvisé en date du 25 mai 2020, a indiqué, dans le délai de quinze jours, ne pas avoir d'observation relative au projet d'arrêté qui lui a été soumis ;

Considérant que l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques n'a pas été requis ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE :

Article 1^{er} : les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

1.1. Exploitant titulaire de l'autorisation

M. Jérémy POUREAU, demeurant au lieu-dit La Basse Halourde à Saint-Germain-le-Guillaume (Mayenne), est autorisé, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté, à exploiter un élevage avicole 66 000 emplacements volailles, à cette même adresse.

1.2. ELEVAGES IED

L'installation est réalisée et exploitée en se fondant sur les performances des meilleures techniques disponibles (MTD) économiquement acceptables et en tenant compte de la vocation et de l'utilisation des milieux environnants ainsi que de la gestion équilibrée de la ressource en eau.

DÉFINITION DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD) :

Les meilleures techniques disponibles se définissent comme le stade de développement le plus efficace et avancé des activités et de leurs modes d'exploitation, démontrant l'aptitude pratique de techniques particulières à constituer, en principe, la base des valeurs limites d'émission visant à éviter et, lorsque cela s'avère impossible, à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble.

Par « meilleures », on entend les techniques les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.

Par « techniques », on entend aussi bien les techniques employées que la manière dont l'installation est conçue, construite, entretenue, exploitée et mise à l'arrêt.

Par « disponibles », on entend les techniques mises au point sur une échelle permettant de les appliquer dans le contexte du secteur industriel ou agricole concerné, dans des conditions économiquement et techniquement viables, en prenant en considération les coûts et les avantages, que ces techniques soient utilisées ou produites ou non sur le territoire, pour autant que l'exploitant concerné puisse y avoir accès dans des conditions raisonnables.

Les considérations à prendre en compte en général ou dans un cas particulier lors de la détermination des meilleures techniques disponibles dans des conditions économiquement et techniquement viables, compte tenu des coûts et des avantages pouvant résulter d'une action, sont les suivantes :

- utilisation de techniques produisant peu de déchets,
- utilisation de substances moins dangereuses,
- développement des techniques de récupération et de recyclage des substances émises et utilisées dans le procédé et des déchets, le cas échéant,
- procédés, équipements ou modes d'exploitation comparables qui ont été expérimentés avec succès à une échelle industrielle,
- progrès techniques et évolution des connaissances scientifiques,
- nature, effets et volume des émissions concernées,
- dates de mise en service des installations nouvelles ou existantes,
- durée nécessaire à la mise en place d'une meilleure technique disponible,
- consommation et nature des matières premières (y compris l'eau) utilisées dans le procédé et l'efficacité énergétique,
- nécessité de prévenir ou de réduire à un minimum l'impact global des émissions et des risques sur l'environnement,
- nécessité de prévenir les accidents et d'en réduire les conséquences sur l'environnement,
- informations publiées par la Commission en vertu de l'article 16, paragraphe 2, de la directive 2008/1/CE du 15 janvier 2008 ou par des organisations internationales.

1.3. RÉEXAMEN DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

Il est procédé périodiquement au réexamen et, si nécessaire, à l'actualisation des prescriptions fixées à l'arrêté d'autorisation, pour tenir compte de l'évolution des meilleures techniques disponibles.

A chaque publication de décisions concernant les « nouvelles » conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) l'exploitant adresse au préfet les informations nécessaires sous la forme d'un dossier de réexamen, conformément aux articles R. 515-70 à R. 515-73 du code de l'environnement, dans les délais fixés par le ministre chargé des installations classées.

Les « installations autorisées après la parution des conclusions MTD » sont les installations pour lesquelles une autorisation au titre de la rubrique 3660 est délivrée après le 21 février 2017 (date de publication au journal officiel de l'Union européenne de la décision établissant les conclusions sur les MTD pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs), y compris les installations faisant l'objet d'une autorisation pour une modification substantielle nécessitant le dépôt d'une nouvelle autorisation en application de l'article R. 181-46 du code de l'environnement ;

Les « installations autorisées avant la parution des conclusions MTD » sont les autres installations classées soumises à autorisation au titre de la rubrique 3660.

Les « niveaux d'émission » sont les niveaux d'émission associés aux MTD pour les émissions atmosphériques telles que décrites dans les conclusions sur les MTD pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs susvisées. Pour les poulets de chair d'une masse finale supérieure à 2,5 kg, ces niveaux d'émission sont fixés par le ministère en charge de l'environnement par avis publié au bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

Les « meilleures techniques disponibles » sont celles figurant dans les conclusions sur les MTD pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs susvisées, ainsi que toute autre technique d'efficacité équivalente reconnue par le ministère en charge de l'environnement par avis publié au bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

L'exploitant met en œuvre les MTD tel qu'il s'y est engagé dans son dossier de demande d'autorisation ou dans son dossier de réexamen.

L'installation respecte les niveaux d'émission.

L'exploitant met en œuvre des dispositions de surveillance notamment des émissions et des consommations répondant aux exigences des conclusions sur les MTD pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs susvisées.

L'exploitant peut solliciter une dérogation permettant de fixer des valeurs limites d'émission qui excèdent les niveaux d'émission.

Cette demande est formulée et instruite dans les formes prévues au I de l'article L. 515-29 du code de l'environnement et dans les dispositions réglementaires prises pour son application.

Si la dérogation sollicitée a été acceptée par le préfet à l'issue de la procédure, pour le champ de la dérogation accordée, l'exploitant met en œuvre les prescriptions, respecte les valeurs limites fixées et délais prévus par arrêté préfectoral.

A la suite de la publication des conclusions sur les MTD, chaque exploitant d'une installation IED doit transmettre à l'inspection des installations classées un dossier de « réexamen » sur les MTD mises en œuvre sur son exploitation et tout nouvel arrêté d'autorisation doit être conforme à ce texte.

Article 2 : le tableau de l'article 21.1 de l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 est supprimé et remplacé par le tableau suivant :

Type d'effluents ou de déjections	Valeur agronomique		
	N	P O 2 5	K O 2
Fumier de volailles produit	12488	8730	13144
Fumier de volailles exporté	11995	8382	12620
Fumier de volailles restant à épandre	493	348	523

Article 3 : le tableau de l'article 24 – paragraphe 1° de l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 est remplacé par les dispositions suivantes :

	DISTANCE MINIMALE	DÉLAI MAXIMAL d'enfouissement après épandage sur terres nues *
■ Composts d'effluents d'élevage visés ci-dessous.	10 mètres	Enfouissement non imposé
■ Fumiers de bovins et porcins compacts non susceptibles d'écoulement, après un stockage d'au minimum deux mois.	15 mètres	24 heures
<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres fumiers. ■ Lisiers et purins. ■ Fientes à plus de 65 % de matière sèche. ■ Effluents d'élevage après un traitement visés à l'article 28 de l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 décembre 2013 modifié et/ou atténuant les odeurs à l'efficacité démontrée selon les protocoles établis dans le cadre de l'étude Sentoref 2012 réalisée par le Laboratoire national de métrologie et d'essais. ■ Digestats de méthanisation. ■ Eaux blanches et vertes non mélangées avec d'autres effluents. <p><i>Cas particuliers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ En cas d'injection directe dans le sol, la distance minimale est ramenée à 15 mètres. ■ Pour un épandage avec un dispositif de buse palette ou de rampes à palettes ou à buses, cette distance est portée à 100 mètres. 	50 mètres	12 heures
■ Autres cas.	100 mètres	24 heures

* sans préjudice de l'application d'autres réglementations, notamment sanitaires.

Article 4 : les dispositions de l'article 25.3 – paragraphe 1° de l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

Après étude agro-pédologique d'une surface de trois cent trente-six hectares quatre-vingt-trois ares (336 ha 83 ares), l'épandage est autorisé sur une surface de deux cent soixante-six hectares et quatre-vingts ares (266 ha 80 ares), dont 80 ha 59 ares en période de déficit hydrique et 186 ha 21 ares aptes toutes l'année.

L'exploitant est autorisé à pratiquer l'épandage de ses déjections et/ou effluents sur les parcelles dont le relevé parcellaire figure en **annexe 1**.

Article 5 : les dispositions de l'article 34.2 de l'arrêté préfectoral n° 2013206-0002 du 25 juillet 2013 sont abrogées.

Article 6 : les prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement s'appliquent à l'établissement.

Article 7 : publicité

Une copie de l'arrêté modificatif est déposée à la mairie de Saint-Germain-le-Guillaume et peut y être consultée.

Une copie de cet arrêté est affichée à la mairie de Saint-Germain-le-Guillaume pendant une durée d'un mois. Le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire et envoyé à la préfecture.

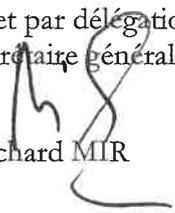
L'arrêté est publié sur le site internet des services de l'Etat en Mayenne pendant quatre mois : <http://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Autorisations>

Une copie de cet arrêté est adressée aux conseils municipaux d'Andouillé, La Bigottière, Chailland, Juvigné, Saint-Georges-Buttavent, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Hilaire-du-Maine et Saint-Jean-sur-Mayenne ainsi qu'aux chefs de service concernés.

Article 8 : le présent arrêté est notifié à M. Jérémy Poureau qui devra toujours l'avoir en sa possession et le présenter à toute réquisition.

Article 9 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le maire de Saint-Germain-le-Guillaume, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Richard MIR

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes cedex, dans les délais suivants, conformément à l'article R. 181-50 du code de l'environnement :

1° par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de :

a) l'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 ;

b) la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Le tribunal administratif de Nantes peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

SURFACES EPANDABLES DU PARCELLAIRE (détaillées)

Exploitant : **POUREAU JEREMY**

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bd de Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 1

Commune de Juvigné

Références cadastrales de l'Ilot :

1	ILOT 1	Culture		4.69	Fumier Listier	x	4,58 3,65	0,11 1,04	Tiers Tiers	2			
1	ILOT 1	Culture		0.68	Fumier Listier	x	0,68 0,68	0,00 0,00		1			
Total Ilot 1							5.37	0.11					
							4.33	1.04					

Ilot 2

Commune de Juvigné

Références cadastrales de l'Ilot :

2	ILOT 2	Culture		0.11	Fumier Listier	x	0,00 0,00	0,11 0,11	Note : 0 Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.04	Fumier Listier	x	0,00 0,00	0,04 0,04	Note : 0 Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.01	Fumier Listier	x	0,00 0,00	0,01 0,01	Note : 0 Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		3.30	Fumier Listier	x	3,05 2,74	0,25 0,56	Tiers / Cours eau plein Tiers / Cours eau plein	1			
2	ILOT 2	Culture		0.07	Fumier Listier	x	0,07 0,07	0,00 0,00		1			
2	ILOT 2	Culture		0.04	Fumier Listier	x	0,04 0,04	0,00 0,00		2			
2	ILOT 2	Culture		0.02	Fumier Listier	x	0,00 0,00	0,02 0,02	Note : 0 Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.01	Fumier Listier	x	0,00 0,00	0,01 0,01	Tiers Tiers	2			

Exploitant : POUREAU JEREMY

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbs	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 2

Commune de Juvigné

Références cadastrales de l'ilot :

2	ILOT 2	Culture		0.42	Fumier Lisier	x	0,00	0,42	Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.46	Fumier Lisier	x	0,00	0,46	Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.09	Fumier Lisier	x	0,00	0,09	Note : 0	0			
2	ILOT 2	Culture		0.99	Fumier Lisier	x	0,00	0,99	Note : 0	0			
Total Ilot 2				5.56	Fumier Lisier		3.16	2.40					
							2.85	2.71					

Total Exploitant : POUREAU JEREMY

10.93 hectares

	Produit	épendable	exclu	Total
	SPE Fumier	8.42	2.51	10.93
	SPE Lisier	7.18	3.75	10.93
<i>(détail)</i>				
	Fumier	8.42	2.51	
	Lisier	7.18	3.75	

SURFACES EPANDABLES DU PARCELLAIRE (détaillées)

06/02/2018

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 2

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'lot :

2	2 Le Gravelais	Culture		0.33	Fumier Lisier	x	0,00	0,33	Note : 0	0			
2	2 Le Gravelais	Culture		0.14	Fumier Lisier	x	0,14	0,00	Note : 0	1			
2	2 Le Gravelais	Culture		1.01	Fumier Lisier	x	1,01	0,00		2			
2	2 Le Gravelais	Culture		0.47	Fumier Lisier	x	0,47	0,00		1			
Total lot 2								1.62	0.33				
								1.62	0.33				

Lot 3

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'lot :

3	3 PF1 PP	Culture		0.68	Fumier Lisier	x	0,00	0,68	Note : 0	0			
3	3 PF1 PP	Culture		0.73	Fumier Lisier	x	0,71	0,02	Cours eau point	1			
3	3 PF1 PP	Culture		0.32	Fumier Lisier	x	0,30	0,02	Cours eau point	1			
3	3 PF2	Culture		0.11	Fumier Lisier	x	0,09	0,23	Tiers	0			
3	3 PF2	Culture		0.78	Fumier Lisier	x	0,00	0,11	Note : 0	2			
3	3 PF2	Culture		2.09	Fumier Lisier	x	0,48	0,30	Cours eau point	0			
							0,48	0,30	Cours eau point				
							0,00	2,09	Note : 0				
							0,00	2,09	Note : 0				

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 3

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'Ilot :

3	3 PF2	Culture		0.03	Fumier Lisier	x	0,03	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		0.75	Fumier Lisier	x	0,75	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		15.73	Fumier Lisier	x	15,73	0,00		2			
3	3 PF2	Culture		3.17	Fumier Lisier	x	3,17	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		1.01	Fumier Lisier	x	1,01	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		0.92	Fumier Lisier	x	0,92	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		0.74	Fumier Lisier	x	0,29	0,45	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.10	Fumier Lisier	x	0,00	0,74	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.03	Fumier Lisier	x	0,00	0,10	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		2.69	Fumier Lisier	x	0,03	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		0.09	Fumier Lisier	x	0,03	0,00		1			
3	3 PF2	Culture		6.80	Fumier Lisier	x	2,35	0,34	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	1,06	1,63	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	0,05	0,04	Tiers	1			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	0,00	0,09	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	6,26	0,54	Tiers	1			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	4,55	2,25	Tiers	2			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	0,26	0,01	Marc, Utang	1			
3	3 PF2	Culture		0.27	Fumier Lisier	x	0,26	0,01	Tiers / Marc, Utang	1			
Total Ilot 3							37.04	Fumier Lisier	32.40	4.64			
									28.79	8.25			

Ilot 4

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Ocup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de Hbe	SPE	Surf. excluse	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	---------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 4

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'ilot :

4	4 PF1	Culture		2,77	Fumier Lisier	x	2,77	0,00		2			
4	4 PF1	Culture		1,20	Fumier Lisier	x	1,20	0,00		1			
4	4 PF1	Culture		1,05	Fumier Lisier	x	1,05	0,00		1			
Total Ilot 4								5,02	0,00				
								5,02	0,00				

Ilot 5

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'ilot :

5	5 PF1 PP	Culture		0,48	Fumier Lisier	x	0,48	0,00		2			
5	5 PF1 PP	Culture		0,87	Fumier Lisier	x	0,00	0,87	Note : 0	0			
5	5 PF1 PP	Culture		1,81	Fumier Lisier	x	1,79	0,02	Cours eau plein	1			
5	5 PF1 PP	Culture		0,01	Fumier Lisier	x	1,76	0,05	Tiers / Cours eau plein	1			
5	5 PF2	Culture		0,67	Fumier Lisier	x	0,01	0,00		2			
5	5 PF2	Culture		0,82	Fumier Lisier	x	0,67	0,00		2			
5	5 PF2	Culture		0,13	Fumier Lisier	x	0,82	0,00		2			
5	5 PF2	Culture		0,13	Fumier Lisier	x	0,13	0,00		1			
5	5 PF2	Culture		0,00	Fumier Lisier	x	0,13	0,00		1			
5	5 PF2	Culture		0,00	Fumier Lisier	x	0,00	0,00	enfouissement impossible	1			
							0,00	0,00	enfouissement impossible				

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 5

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'lot :

5	5 PF2	Culture		0.88	Fumier Lisier	x	0,88 0,88	0,00 0,00		1			
5	5 PF2	Culture		0.01	Fumier Lisier	x	0,01 0,01	0,00 0,00		2			
5	5 PF2	Culture		0.00	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,00 0,00	enfouissement impossible enfouissement impossible	2			
Total Lot 5				5.68	Fumier Lisier		4.79 4.76	0.89 0.92					

Lot 6

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'lot :

6	6 PF1 PP	Culture		1.08	Fumier Lisier	x	1,00 0,65	0,08 0,43	Tiers Tiers	1			
6	6 PF2	Culture		3.33	Fumier Lisier	x	3,28 2,31	0,05 1,02	Tiers Tiers	1			
Total Lot 6				4.41	Fumier Lisier		4.28 2.96	0.13 1.45					

Lot 7

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'lot :

7	7 PF1	Culture		1.21	Fumier Lisier	x	1,18 0,88	0,03 0,33	Tiers Tiers	1			
7	7 PF1	Culture		0.13	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,13 0,13	Note : 0 Note : 0	0			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Total Lot 7
 1.34 Fumier Lisier
 1.18 0.16
 0.88 0.46

Lot 8

Commune de Chailland
 Références cadastrales de l'lot :

8	8 PF1	Culture		0.11	Fumier Lisier	x	0,11	0,00		2			
8	8 PF1	Culture		0.48	Fumier Lisier	x	0,48	0,00		2			
8	8 PF1	Culture		0.46	Fumier Lisier	x	0,42	0,04	Cours eau plein	2			
8	8 PF1	Culture		5.05	Fumier Lisier	x	0,35	0,11	Tiers / Cours eau plein	1			
8	8 PF1	Culture		0.04	Fumier Lisier	x	4,95	0,10	Cours eau plein	0			
							4,57	0,48	Tiers / Cours eau plein				
							0,00	0,04	Note : 0				
							0,00	0,04	Note : 0				
							5.96	0.18					
							5.51	0.63					

Lot 9

Commune de Saint-hilaire-du-main
 Références cadastrales de l'lot :

9	9 PF1 PP	Culture		0.33	Fumier Lisier	x	0,00	0,33	Note : 0	0			
9	9 PF1 PP	Culture		0.03	Fumier Lisier	x	0,00	0,33	Note : 0	1			
9	9 PF1 PP	Culture		0.01	Fumier Lisier	x	0,03	0,00		1			
9	9 PF1 PP	Culture		1.64	Fumier Lisier	x	0,01	0,00		0			
9	9 PF1 PP	Culture		2.12	Fumier Lisier	x	0,01	0,00	Note : 0	1			
							0,00	1,64	Note : 0				
							0,00	1,64	Note : 0				
							2,12	0,00					
							2,12	0,00					

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Ocup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Apitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	---------	---------	------------------------	--------------

Lot 9

Commune de Saint-hilaire-du-main
Références cadastrales de l'lot :

9	9 PF1 PP	Culture		0.04	Fumier Lisier	x	0,00	0,04	Note : 0	0			
9	9 PF1 PP	Culture		0.02	Fumier Lisier	x	0,00	0,02	Note : 0	0			
9	9 PF1 PP	Culture		0.02	Fumier Lisier	x	0,00	0,02	Note : 0	0			
9	9 PF3	Culture		1.71	Fumier Lisier	x	1,71	0,00	Note : 0	2			
9	9 PF3	Culture		3.12	Fumier Lisier	x	3,12	0,00	Tiers	1			
9	9 PF3	Culture		0.00	Fumier Lisier	x	0,00	0,00	enfouissement impossible	2			
Total Lot 9								6.99	2.05				
								6.83	2.21				

Lot 10

Commune de Saint-hilaire-du-main
Références cadastrales de l'lot :

10	10 PF1 PP	Culture		0.11	Fumier Lisier	x	0,11	0,00		1			
10	10 PF1 PP	Culture		0.07	Fumier Lisier	x	0,00	0,07	Note : 0	0			
Total Lot 10								0.11	0.07				
								0.11	0.07				

Lot 11

Commune de Saint-hilaire-du-main
Références cadastrales de l'lot :

Carto/Ciel/Entreprise 15.0.2.0 - 10043.7600110525 - Dossier : 530018130													
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	-------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 11

Commune de Saint-hilaire-du-main

Références cadastrales de l'lot :

11	11 PF1 PP	Culture		0.55	Fumier Lisier	x	0.55	0,00		1			
11	11 PF1 PP	Culture		0.07	Fumier Lisier	x	0,00	0,07	Note : 0	0			
Total Ilot 11				0.62	Fumier Lisier		0.55	0.07					

Ilot 12

Commune de Saint-hilaire-du-main

Références cadastrales de l'lot :

12	12 PF1 PP	Culture		2.59	Fumier Lisier	x	2.40	0,19	Tiers	1			
12	12 PF1 PP	Culture		0.28	Fumier Lisier	x	1,95	0,64	Tiers	0			
Total Ilot 12				2.87	Fumier Lisier		2.40	0.47					

Ilot 13

Commune de Saint-hilaire-du-main

Références cadastrales de l'lot :

13	13 PF1 PP	Culture		0.38	Fumier Lisier		0,38	0,00		2			
Total Ilot 13				0.38	Fumier Lisier		0.38	0.00					

Ilot 14

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Apptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	-----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 14

Commune de Saint-hilaire-du-main
Références cadastrales de l'Ilot :

14	14 PF1 PP	Culture		0.04	Fumier Lisier	x	0,04 0,04	0,00 0,00		1			
14	14 PF2	Culture		0.45	Fumier Lisier	x	0,45 0,13	0,00 0,32	Tiers Tiers	1			
14	14 PF2	Culture		0.06	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,06 0,06	Note : 0 Note : 0	0			
Total Ilot 14				0.55	Fumier Lisier		0.49 0.17	0.06 0.38					

Ilot 15

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'Ilot :

15	15 PF1 PP	Culture		0.40	Fumier Lisier		0,07 0,01	0,33 0,39	Tiers / Puits Tiers / Puits	2			
Total Ilot 15				0.40	Fumier Lisier		0.07 0.01	0.33 0.39					

Ilot 16

Commune de Saint-hilaire-du-main
Références cadastrales de l'Ilot :

16	16 PF1	Culture		1.43	Fumier Lisier		1,35 0,85	0,08 0,58	Tiers Tiers	2			
Total Ilot 16				1.43	Fumier Lisier		1.35 0.85	0.08 0.58					

Ilot 17

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exacte	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires.
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	---------------

Lot 17

Commune de Saint-hilaire-du-main

Références cadastrales de l'lot :

17	17 PF1	Culture		1.23	Fumier Lisier		1,15 0,97	0,08 0,26	Tiers / Puits Tiers / Puits	2			
Total Lot 17				1.23	Fumier Lisier		1.15 0.97	0.08 0.26					

Lot 18

Commune de Saint-hilaire-du-main

Références cadastrales de l'lot :

18	18 PF1	Culture		1.62	Fumier Lisier		1,62 1,62	0,00 0,00	Tiers Tiers	2			
Total Lot 18				1.62	Fumier Lisier		1.62 1.62	0.00 0.00					

Lot 19

Commune de Chailland

Références cadastrales de l'lot :

19	19 PF1	Culture		0.66	Fumier Lisier	x	0,66 0,66	0,00 0,00		1			
19	19 PF1	Culture		0.14	Fumier Lisier	x	0,14 0,14	0,00 0,00		2			
Total Lot 19				0.80	Fumier Lisier		0.80 0.80	0.00 0.00					

Lot 20

Commune de Saint-germain-le-guillaume

Références cadastrales de l'lot :

Carto Ciel Entreprise 15.0.2.0 - 10043.7600110525 - Dossier : 530018130													
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Apéndice	Pente %	Références cadastrales.	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	-------------------------	--------------

Lot 20

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'lot :

20	20 CE Gd chp Ro	Culture		0.51	Fumier Lisier	x	0,00	0,51	Note : 0	0			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		3.97	Fumier Lisier	x	0,00	3,97	Note : 0	0			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.41	Fumier Lisier	x	0,41	0,00	Note : 0	1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.36	Fumier Lisier	x	0,36	0,00		1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.45	Fumier Lisier	x	0,45	0,00		1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.03	Fumier Lisier	x	0,03	0,00	Tiers	2			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.89	Fumier Lisier	x	0,89	0,00	Tiers	1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.06	Fumier Lisier	x	0,02	0,04	Tiers	1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		2.33	Fumier Lisier	x	2,33	0,00	Tiers	1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.00	Fumier Lisier	x	0,00	0,00	enfouissement impossible	2			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		3.43	Fumier Lisier	x	3,25	0,18	enfouissement impossible	1			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		5.66	Fumier Lisier	x	2,36	1,07	Tiers	2			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.47	Fumier Lisier	x	0,47	0,00	Tiers	2			
20	20 Gd Chp Rouzi	Culture		0.10	Fumier Lisier	x	0,10	0,00	Tiers	2			
Total lot 20				18.67	Fumier Lisier		13.83	4.84					
							11.44	7.23					

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 21

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'Ilot :

21	21 Ptit Chp Rou	Culture		4,97	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	4,97 4,97	Note : 0 Note : 0	0			
21	21 Ptit Chp Rou	Culture		0,28	Fumier Lisier	x	0,17 0,17	0,11 0,11	Cours eau point Cours eau point	2			
21	21 Ptit Chp Rou	Culture		0,10	Fumier Lisier	x	0,01 0,01	0,09 0,09	Cours eau point Cours eau point	2			
21	21 Ptit Chp Rou	Culture		1,71	Fumier Lisier	x	1,71 1,46	0,00 0,25	Ilers Ilers	2			
21	21 Ptit Chp Rou	Culture		1,35	Fumier Lisier	x	1,17 0,64	0,18 0,71	Ilers Ilers	1			
21	21 Ptit Chp Rou	Culture		0,21	Fumier Lisier	x	0,20 0,00	0,01 0,21	Ilers Ilers	1			
Total Ilot 21								8,62	Fumier Lisier				
								3,26	5,36				
								2,28	6,34				

Ilot 22

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'Ilot :

22	22 CE Romagné	Culture		0,15	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,15 0,15	Note : 0 Note : 0	0			
22	22 CE Romagné	Culture		0,13	Fumier Lisier	x	0,03 0,03	0,10 0,10	Cours eau plein Ilers / Cours eau plein	1			
22	22 CE Romagné	Culture		0,26	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,26 0,26	Note : 0 Note : 0	0			
22	22 CE Romagné	Culture		0,02	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,02 0,02	Note : 0 Note : 0	0			
22	22 Chp Romagné	Culture		0,69	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,69 0,69	Note : 0 Note : 0	0			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/bc	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 22

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'ilot :

22	22 Chp Romagné	Culture		2,00	Fumier Lisier	x	1,88 0,82	0,12 1,18	Tiers Tiers	2			
22	22 Chp Romagné	Culture		0,14	Fumier Lisier	x	0,14 0,14	0,00 0,00		1			
22	22 Pré Romagné	Culture		0,06	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,06 0,06	Note : 0 Note : 0	0			
22	22 Pré Romagné	Culture		0,04	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,04 0,04	Note : 0 Note : 0	0			
22	22 Pré Romagné	Culture		0,96	Fumier Lisier	x	0,69 0,12	0,27 0,84	Tiers Tiers	1			
22	22 Pré Romagné	Culture		0,40	Fumier Lisier	x	0,38 0,15	0,02 0,25	Tiers Tiers	2			
22	22 Pré Romagné	Culture		0,21	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,21 0,21	Note : 0 Note : 0	0			
Total Ilot 22				5,06	Fumier Lisier		3,12	1,94					
							1,26	3,80					

Ilot 23

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'ilot :

23	Ilot 23	Culture		0,50	Fumier Lisier		0,50 0,50	0,00 0,00		1			
23	Ilot 23	Culture		0,97	Fumier Lisier		0,83 0,83	0,14 0,14	Cours eau plein / Mare, Utang Cours eau plein / Mare, Utang	1			
23	Ilot 23	Culture		7,20	Fumier Lisier		6,54 6,54	0,66 0,66	Cours eau plein / Puits / Mare, Utang Cours eau plein / Puits / Mare, Utang	2			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de Hbe	SPE	Surf. excluse	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	---------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 23

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'ilot :

23	Ilot 23	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,02 0,02	0,00 0,00		1			
23	Ilot 23	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,00 0,00	Note : 0 Note : 0		0			
23	Ilot 23	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,02 0,02	0,00 0,00		1			
23	Ilot 23	Culture		0.01	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,01 0,01	Note : 0 Note : 0	0			
23	Ilot 23	Culture		5.48	Fumier Lisier		0,00 0,00	5,48 5,48	Note : 0 Note : 0	0			
23	Ilot 23	Culture		0.14	Fumier Lisier		0,14 0,14	0,00 0,00		2			
Total Ilot 23				14.36	Fumier Lisier		8.05	6.31					

Ilot 24

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'ilot :

24	24 Chemin Gauch	Culture		0.12	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,12 0,12	Note : 0 Note : 0	0			
24	24 Chemin Gauch	Culture		0.80	Fumier Lisier	x	0,80 0,80	0,00 0,00		1			
24	24 Chemin Gauch	Culture		2.38	Fumier Lisier	x	2,38 2,16	0,00 0,22	Tiers	1			
24	24 Chemin Gauch	Culture		4.22	Fumier Lisier	x	3,92 3,17	0,30 1,05	Tiers Tiers	2			
24	24 Chemin Gauch	Culture		1.04	Fumier Lisier	x	1,04 1,04	0,00 0,00		2			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde F.Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 24

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'ilot :

24	24 Chp Héland	Culture		0.33	Fumier Lisier	x	0,00	0,33	Note : 0	0			
24	24 Chp Héland	Culture		0.39	Fumier Lisier	x	0,39	0,00	Note : 0	1			
24	24 Chp Héland	Culture		0.35	Fumier Lisier	x	0,35	0,00		1			
24	24 Chp Héland	Culture		3.27	Fumier Lisier	x	3,27	0,00		1			
24	24 Chp Héland	Culture		0.02	Fumier Lisier	x	0,00	0,02	Note : 0	0			
Total Ilot 24				12.92	Fumier Lisier		12.15	0.77					
					Lisier		11.18	1.74					

Ilot 25

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'ilot :

25	25 Lebreton	Culture		7.36	Fumier Lisier	x	7,08	0,28	Tiers / Mare, Útang	2			
25	25 Lebreton	Culture		0.17	Fumier Lisier	x	6,07	1,29	Tiers / Mare, Útang	1			
Total Ilot 25				7.53	Fumier Lisier		7.25	0.28					
					Lisier		6.24	1.29					

Ilot 26

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'ilot :

26	26 CE Corbon	Culture		0.08	Fumier Lisier	x	0,01	0,07	Cours eau plein	1			
					Lisier		0,01	0,07	Cours eau plein				

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 26

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'ilot :

26	26 CE Corbon	Culture		0.10	Fumier Lisier	x	0,00	0,10	Note : 0	0			
26	26 CE Corbon	Culture		0.06	Fumier Lisier	x	0,00	0,06	Note : 0	0			
26	26 Chp Corbon	Culture		1.56	Fumier Lisier	x	0,00	1,56	Note : 0	0			
26	26 Chp Corbon	Culture		0.62	Fumier Lisier	x	0,62	0,00		1			
26	26 Chp Corbon	Culture		0.04	Fumier Lisier	x	0,04	0,00		1			
Total Ilot 26								0.67	1.79				
								0.67	1.79				

Ilot 27

Commune de Saint-georges-butvant

Références cadastrales de l'ilot :

27	27 Mauchamp	Culture		1.27	Fumier Lisier	x	1,21	0,06	Tiers	1			
27	27 Mauchamp	Culture		0.56	Fumier Lisier	x	0,86	0,41	Tiers	0			
27	27 Mauchamp	Culture		0.02	Fumier Lisier	x	0,00	0,56	Note : 0	1			
27	27 Mauchamp	Culture		1.49	Fumier Lisier	x	0,02	0,00		2			
27	27 Mauchamp CE	Culture		0.09	Fumier Lisier	x	1,48	0,01	Tiers	0			
Total Ilot 27								2.71	0.72				
								1.95	1.48				

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	-------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 28

Commune de Saint-georges-buttavent
Références cadastrales de l'Ilot :

28	28 Hacherie	Culture		10.07	Fumier Lisier	x	9,91 8,86	0,16 1,21	Tiers Tiers	2			
28	28 Hacherie	Culture		0.11	Fumier Lisier	x	0,11 0,11	0,00 0,00		1			
Total Ilot 28				10.18	Fumier Lisier		10.02 8.97	0.16 1.21					

Ilot 33

Commune de Saint-germain-le-guillaume
Références cadastrales de l'Ilot :

33	33 Travers	Culture		0.74	Fumier Lisier	x	0,74 0,72	0,00 0,02	Tiers	2			
33	33 Travers	Culture		0.73	Fumier Lisier	x	0,55 0,13	0,18 0,60	Tiers Tiers	1			
Total Ilot 33				1.47	Fumier Lisier		1.29 0.85	0.18 0.62					

Ilot 34

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'Ilot :

34	34 P'tit Miray	Culture		0.03	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,03 0,03	Note : 0 Note : 0	0			
34	34 P'tit Miray	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,02 0,02	Note : 0 Note : 0	0			
34	34 P'tit Miray	Culture		0.28	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,28 0,28	Note : 0 Note : 0	0			
34	34 P'tit Miray	Culture		0.10	Fumier Lisier		0,07 0,00	0,03 0,10	Tiers Tiers	2			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 34

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'lot :

34	34 P'tit Miray	Culture		1.93	Fumier Lisier		1,79 1,28	0,14 0,65	Tiers Tiers	1			
34	34 P'tit Miray	Culture		0.26	Fumier Lisier		0,08 0,00	0,18 0,26	Tiers Tiers	2			
Total Lot 34				2.62	Fumier Lisier		1.94 1.28	0.68 1.34					

Lot 35

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'lot :

35	35 Gd Miray	Culture		2.56	Fumier Lisier		0,00 0,00	2,56 2,56	Note : 0 Note : 0	0			
35	35 Gd Miray	Culture		0.54	Fumier Lisier		0,34 0,34	0,20 0,20	Cours eau point Cours eau point	2			
35	35 Gd Miray	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,02 0,02	Note : 0 Note : 0	0			
35	35 Gd Miray	Culture		2.63	Fumier Lisier		2,49 2,04	0,14 0,59	Tiers / Cours eau point Tiers / Cours eau point	2			
35	35 Gd Miray	Culture		0.06	Fumier Lisier		0,06 0,00	0,00 0,06	Tiers Tiers	1			
Total Lot 35				5.81	Fumier Lisier		2.89 2.38	2.92 3.43					

Lot 36

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'lot :

36	36 Moyen Miray	Culture		0.70	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,70 0,70	Note : 0 Note : 0	0			
----	----------------	---------	--	------	------------------	--	--------------	--------------	----------------------	---	--	--	--

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 36

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'Ilot :

36	36 Moyen Miray	Culture		0.00	Fumier Lisier		0,00	0,00	Note : 0	0			
36	36 Moyen Miray	Culture		0.02	Fumier Lisier		0,00	0,02	Note : 0	0			
36	36 Moyen Miray	Culture		0.01	Fumier Lisier		0,00	0,01	Note : 0	0			
36	36 Moyen Miray	Culture		3.94	Fumier Lisier		3,94	0,00	Tiers	1			
36	36 Moyen Miray	Culture		0.13	Fumier Lisier		0,13	0,00	Tiers	2			
Total Ilot 36				4.80	Fumier Lisier		4.07	0.73					
							3.80	1.00					

Ilot 37

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'Ilot :

37	37 Sel Gd Chp h	Culture		2.39	Fumier Lisier	x	0,00	2,39	Note : 0	0			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture		0.03	Fumier Lisier	x	0,03	0,00	Note : 0	1			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture		0.01	Fumier Lisier	x	0,00	0,01	Cours eau plein	1			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture		0.01	Fumier Lisier	x	0,00	0,01	Cours eau plein	0			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture		0.01	Fumier Lisier	x	0,00	0,01	Note : 0	1			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture		1.09	Fumier Lisier	x	1,09	0,00	Cours eau plein	1			
37	37 Sel Gd Chp h	Culture			Fumier Lisier		1,09	0,00	Cours eau plein	1			

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occp. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	References cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 37

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'ilot :

37	37 Sel Gd Chp h	Culture		0.09	Fumier Lisier	x	0,00	0,09	Note : 0	0			
37	37 Sel Gd Chp_1	Culture		0.93	Fumier Lisier	x	0,93	0,00	Note : 0	2			
37	37 Sel Gd Chp_1	Culture		0.30	Fumier Lisier	x	0,00	0,30	Note : 0	0			
37	37 Sel Gd Chp_1	Culture		13.73	Fumier Lisier	x	13,73	0,00	Note : 0	1			
37	37 Sel Gd Chp_1	Culture		0.26	Fumier Lisier	x	0,00	0,26	Note : 0	0			
Total Ilot 37				18.85	Fumier Lisier		15.78	3.07					

Ilot 38

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'ilot :

38	38 Sel moyen	Culture		0.89	Fumier Lisier	x	0,89	0,00		2			
38	38 Sel moyen	Culture		1.66	Fumier Lisier	x	0,84	0,05	Tiers	1			
38	38 Sel moyen	Culture		0.29	Fumier Lisier	x	1,66	0,00		2			
38	38 Sel moyen	Culture		4.34	Fumier Lisier	x	0,29	0,00		1			
38	38 Sel moyen	Culture		0.22	Fumier Lisier	x	4,30	0,04	Tiers	0			
38	38 Sel moyen h	Culture		0.50	Fumier Lisier	x	3,16	1,18	Tiers	1			
Total Ilot 38				15.78	Fumier Lisier		15.78	3.07					

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 38

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'lot :

38	38 Sel moyen h	Culture		0.09	Fumier Lisier	x	0,08 0,06	0,01 0,03	Cours eau plein Tiers / Cours eau plein	2			
38	38 Sel moyen h	Culture		0.19	Fumier Lisier	x	0,19 0,19	0,00 0,00		2			
38	38 Sel moyen h	Culture		1.78	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	1,78 1,78	Note : 0 Note : 0	0			
38	38 Sel moyen h	Culture		0.79	Fumier Lisier	x	0,79 0,79	0,00 0,00		2			
Total Lot 38				10.75	Fumier Lisier		8.70	2.05					
					Lisier		7.49	3.26					

Lot 39

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'lot :

39	39 Sel Petit	Culture		0.59	Fumier Lisier	x	0,59 0,59	0,00 0,00		1			
39	39 Sel Petit	Culture		0.08	Fumier Lisier	x	0,07 0,07	0,01 0,01	Cours eau point Cours eau point	1			
39	39 Sel Petit	Culture		0.87	Fumier Lisier	x	0,00 0,00	0,87 0,87	Note : 0 Note : 0	0			
Total Lot 39				1.54	Fumier Lisier		0.66	0.88					
					Lisier		0.66	0.88					

Lot 40

Commune de La bigottière

Références cadastrales de l'lot :

40	40 Saudrais	Culture		0.91	Fumier Lisier		0,00 0,00	0,91 0,91	Note : 0 Note : 0	0			
----	-------------	---------	--	------	---------------	--	--------------	--------------	----------------------	---	--	--	--

Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de Hbe	SPE.	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pens %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	------	--------------	----------------------	----------	--------	------------------------	--------------

Ilot 40

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'ilot :

40	40 Saudrais	Culture		0.91	Fumier Lisier		0,91	0,00		1			
40	40 Saudrais	Culture		0.54	Fumier Lisier		0,54	0,00		2			
Total Ilot 40				2.36	Fumier Lisier		1.45	0.91					

Ilot 41

Commune de La bigottière
Références cadastrales de l'ilot :

41	41 Gd Miray PP	Culture		0.76	Fumier Lisier		0,00	0,76	Note : 0	0			
41	41 Gd Miray PP	Culture		0.04	Fumier Lisier		0,02	0,02	Cours eau point	1			
41	41 Gd Miray PP	Culture		1.08	Fumier Lisier		0,98	0,10	Cours eau point	1			
41	41 Gd Miray PP	Culture		0.11	Fumier Lisier		0,46	0,62	Tiers				
41	41 Gd Miray PP	Culture		0.08	Fumier Lisier		0,11	0,00		2			
Total Ilot 41				2.07	Fumier Lisier		1.19	0.88					

Total Exploitant : GAEC DE LA HOUDAIRIE 2

214.20 hectares

<i>Produit</i>	<i>épannable</i>	<i>exclu</i>	<i>Total</i>
SPE Fumier	170.19	44.01	214.20
SPE Lisier	150.10	64.10	214.20
<i>(détail)</i>			
Fumier	170.19	44.01	
Lisier	150.10	64.10	

SURFACES EPANDABLES DU PARCELLAIRE (détaillées)

09/01/2020

Exploitant : EARL D' INGRANDES

Lot	Parcelle	Ocup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 1

Commune de Saint-germain-le-fouilloux

Références cadastrales de l'ilot :

1	Ilot 1	Culture		24.82	Fumier Lisier		18.31 16.16	6.51 8.66	Tiers / Cours eau plein / Cours eau point / Pente Tiers / Cours eau plein / Cours eau point / Pente	2			
---	--------	---------	--	-------	------------------	--	----------------	--------------	--	---	--	--	--

Total Ilot 1

				24.82	Fumier		18.31	6.51					
					Lisier		16.16	8.66					

Lot 2

Commune de Saint-germain-le-fouilloux

Références cadastrales de l'ilot :

2	Ilot 2	Culture		9.82	Fumier Lisier		8.85 6.63	0.97 3.19	Tiers / Mare, Utang Tiers / Mare, Utang	2			
---	--------	---------	--	------	------------------	--	--------------	--------------	--	---	--	--	--

Total Ilot 2

				9.82	Fumier		8.85	0.97					
					Lisier		6.63	3.19					

Lot 3

Commune de Saint-germain-le-fouilloux

Références cadastrales de l'ilot :

3	Ilot 3	Culture		18.09	Fumier Lisier		12.68 12.68	5.41 5.41	Cours eau plein / Cours eau point / Mare, Utang Tiers / Cours eau plein / Cours eau point / Mare,	2			
---	--------	---------	--	-------	------------------	--	----------------	--------------	--	---	--	--	--

Total Ilot 3

				18.09	Fumier		12.68	5.41					
					Lisier		12.68	5.41					

Exploitant : EARL D' INGRANDES

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 4

Commune de Saint-jean-sur-mayenne

Références cadastrales de l'ilot :

4	Ilot 4	Culture		2,66	Fumier			2,20	0,46	Tiers	2		
					Lisier			1,18	1,48	Tiers			

Total Ilot 4
 2,66 Fumier 2,20 0,46
 Lisier 1,18 1,48

Ilot 5

Commune de Saint-germain-le-fouilloux

Références cadastrales de l'ilot :

5	Ilot 5	Culture		8,88	Fumier			7,34	1,54	Tiers / Cours eau point	2		
					Lisier			6,00	2,88	Puits / Mare, Utang / V			
										Tiers / Cours eau point			
										Puits / Mare, Utang / V			

Total Ilot 5
 8,88 Fumier 7,34 1,54
 Lisier 6,00 2,88

Ilot 6

Commune de Andouillé

Références cadastrales de l'ilot :

6	Ilot 6	Culture		1,18	Fumier			0,81	0,37	Cours eau plein	2		
					Lisier			0,81	0,37	Cours eau plein			

Total Ilot 6
 1,18 Fumier 0,81 0,37
 Lisier 0,81 0,37

Ilot 7

Commune de Saint-germain-le-fouilloux

Références cadastrales de l'ilot :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : EARL D' INGRANDES

Lot	Parcelle	Occap. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde F/bc	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 7

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

7	lot 7	Culture		30,66	Fumier		24,43	6,23	Tiers / Cours eau point	2			
					Lisier		22,79	7,87	Puits / Mare, Útang				
									Tiers / Cours eau point				
									Puits / Mare, Útang				

Total lot 7

				30,66	Fumier		24,43	6,23					
					Lisier		22,79	7,87					

Lot 18

Commune de Saint-jean-sur-mayenne
Références cadastrales de l'ilot :

18	lot 18	Culture		0,88	Fumier		0,88	0,00	Tiers	2			
					Lisier		0,73	0,15					

Total lot 18

				0,88	Fumier		0,88	0,00					
					Lisier		0,73	0,15					

Lot 21

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

21	lot 21	Culture		2,73	Fumier		2,49	0,24	Tiers / Mare, Útang	2			
					Lisier		1,89	0,84	Tiers / Mare, Útang				

Total lot 21

				2,73	Fumier		2,49	0,24					
					Lisier		1,89	0,84					

Lot 22

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : EARL D' INGRANDES

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 22

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

22	Ilot 22	Culture		4.66	Fumier Lisier			3,84 2,76	0,82 1,90	Tiers / Puits Tiers / Puits	2		
----	---------	---------	--	------	------------------	--	--	--------------	--------------	--------------------------------	---	--	--

Total Ilot 22
4.66 Fumier 3.84 0.82
Lisier 2.76 1.90

Lot 23

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

23	Ilot 23	Culture		5.59	Fumier Lisier			4,24 4,24	1,35 1,35	Cours eau plein / Cours eau point / Mare, Utang Cours eau plein / Cours eau point / Mare, Utang	2		
----	---------	---------	--	------	------------------	--	--	--------------	--------------	--	---	--	--

Total Ilot 23
5.59 Fumier 4.24 1.35
Lisier 4.24 1.35

Lot 24

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

24	Ilot 24	Culture		0.81	Fumier Lisier			0,38 0,38	0,43 0,43	Cours eau point Tiers / Cours eau point	2		
----	---------	---------	--	------	------------------	--	--	--------------	--------------	--	---	--	--

Total Ilot 24
0.81 Fumier 0.38 0.43
Lisier 0.38 0.43

Lot 25

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'ilot :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : EARL D' INGRANDES

lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 25

Commune de Saint-germain-le-fouilloux
Références cadastrales de l'lot :

25	lot 25	Culture		2.02	Fumier Lisier		1,74 1,51	0,28 0,51	Cours eau point Tiers / Cours eau point	2			
----	--------	---------	--	------	---------------	--	--------------	--------------	--	---	--	--	--

Total lot 25

2.02 Fumier 1.74 0.28
Lisier 1.51 0.51

Total Exploitant : EARL D' INGRANDES

112.80 hectares

Produit	épannable	exclu	Total
SPE Fumier	88.19	24.61	112.80
SPE Lisier	77.76	35.04	112.80
<i>(détail)</i>			
Fumier	88.19	24.61	
Lisier	77.76	35.04	